

## Déclaration des revenus : le directeur départemental des finances publiques révèle les nouveautés



Déclaration des revenus : le directeur départemental des finances publiques révèle les nouveautés

Le directeur départemental des finances publiques, Jean-Claude Hernandez, a tenu mercredi une conférence de presse concernant la déclaration des revenus 2021. Il a surtout mis l'accent sur les nouveautés qui selon lui sont peu nombreuses.

Il recommande avec insistance que pour tout questionnement concernant la déclaration, il faut appeler le 0809 401 401, service gratuit, qui est le centre de contact national. « C'est une assistance déportée et interactive où l'utilisateur n'aura pas de temps d'attente », affirme le DDFiP et de préciser cependant « qu'il est possible de prendre rendez-vous aux Centres de finances publiques d'Auch (tous les matins de 8 h 45 à 12 heures), de Condom et Mirande (lundi, mardi et vendredi de 8 h 45 à 12 heures), les contribuables y seront reçus avec toutes les normes de sécurité sanitaire ».

Les gersois auront aussi à leur disposition les structures France Service à Mauvezin, Saint-Clar, Fleurance, Cologne, Aubiet, Vic-Fezensac, Seissan, Nogaro, Lectoure, Eauze, Plaisance, Villecomtal et Masseube alors que des permanences spécifiques avec ou sans rendez-vous se tiendront à Samatan (les lundis 3 et 17 mai), Riscle (vendredi 7 mai toute la journée), Eauze (les jeudis 6 et 20 mai de 8 h 30 à 11 h 30), Nogaro (les jeudis 6 et 20 mai de 13 h à 16 h), Fleurance (les mercredis 5 et 19 mai toute la journée), et Vic-Fezensac (les vendredis 7 et 21 mai toute la journée).

Parmi les nouveautés à noter qu'à compter de cette année les travailleurs indépendants bénéficieront d'une simplification de leurs démarches déclaratives. Concrètement, les travailleurs indépendants réaliseront leur déclaration fiscale sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), ils accéderont à leur déclaration de revenus, qui sera complétée d'un volet social spécifique.